

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 8 avril 2024**

**Délibération n° CP-2024-3225**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Développement urbain - Acquisition, à titre onéreux, d'un immeuble situé 45 rue Bechevelin

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**Rapporteur** : Madame Béatrice Vessiller

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 22 mars 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : M. P. Blanchard (pouvoir à Mme H. Duvivier), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. D. Kimelfeld (pouvoir à Mme M. Picot).

**Commission permanente du 8 avril 2024****Délibération n° CP-2024-3225**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Développement urbain - Acquisition, à titre onéreux, d'un immeuble situé 45 rue Bechevelin

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 20 mars 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

Dans le cadre du projet d'aménagement îlot Mazagran, la Métropole se propose d'acquérir un immeuble situé 45 rue Béchevelin à Lyon 7ème.

L'îlot Mazagran est une opération d'aménagement qui s'appuie sur l'étude de cadrage urbain global de 2014, sur le sud de la Guillotière. Il a fait l'objet d'une démarche de co-construction avec le volontarisme des associations et collectifs présents (citoyens experts), à la suite de la contestation du projet proposé en 2014-2015.

**II - Bien concerné**

Le bien, cadastré AN 80 pour une superficie de 644 m², appartient à l'indivision Descours. Il s'agit d'un immeuble à usage de local d'activités comprenant un logement à l'étage.

**III - Projet**

Ledit bien est situé sur l'emprise de la future opération d'aménagement îlot Mazagran.

L'opération mixte, portée par l'office public de l'habitat Grand Lyon habitat et la société UTEI, prévoit la construction d'environ 73 logements, dont 36 logements en accession libre, sept logements en bail réel solidaire et 30 logements en locatif social. En rez-de-chaussée, il est prévu d'implanter des locaux d'activités sur une surface d'environ 386 m². L'opération comprendra également des équipements publics avec la création d'une crèche et d'un équipement municipal polyvalent.

**IV - Conditions**

Aux termes du projet de promesse, la Métropole achètera ledit bien, cédé illégalement occupé, pour un montant de 700 000 € et prendra en charge, si nécessaire, la fin de la procédure d'expulsion engagée par le vendeur ;

Vu les termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'État du 16 février 2024, joint au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 700 000 €, de l'immeuble édifié sur la parcelle cadastrée AN 80 d'une superficie de 644 m<sup>2</sup>, le tout situé 45 rue Béchevelin à Lyon 7ème et appartenant à l'indivision Descours, dans le cadre de l'opération îlot Mazagran.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer tous actes et documents afférents à la présente acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 29 janvier 2024 pour un montant de 140 000 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P07O7856.

**4° - La somme** à payer sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 21, pour un montant de 700 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 9 360 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 9 avril 2024**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240408-320253-DE-1-1 Date de télétransmission : 9 avril 2024 Date de réception préfecture : 9 avril 2024
---